

# REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville

Agence Nationale du Foncier Urbain  
Direction de l'Administration et des finances

## AVIS DE CONSULTATION N°002/DAF/DG/ANFU/2025



L'Agence Nationale du Foncier Urbain « ANFU » lance une consultation **ayant pour objet la désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices (2024 -2025-2026).**

Le présent avis de consultation s'adresse exclusivement aux experts-comptables, commissaires aux comptes et comptables agréés.

Les candidats qualifiés et intéressés par le présent avis sont invités à se présenter au siège de l'ANFU, auprès de la Direction de l'Administration et des Finances, sise à rue journalistes Vietnam -Saïd Hamdine, Alger, 4<sup>e</sup> étage, munis de leurs cachets ronds, afin de retirer le cahier des charges ainsi que la lettre de consultation.

Le retrait s'effectuera contre un paiement non remboursable de mille dinars (1 000 DA), à verser auprès du Département Finances et Comptabilité / La Caisse.

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou son représentant désigné à cet effet.

Les offres doivent être composées :

- I- D'un dossier de candidature : voir article 9.I du cahier des charges.
- II- D'une offre technique : voir article 9.II du cahier des charges.
- III- D'une offre financière : voir article 9.III du cahier des charges.

### I- Le Dossier de Candidature comprend :

- 1- Une déclaration de candidature dûment remplie, datée et signée selon le model joint en annexe.
- 2- Extrait du casier judiciaire daté de moins de trois (03) mois, porte la mention « néant » dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire du soumissionnaire/commissaire aux comptes lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et du gérant ou du directeur général lorsqu'il s'agit d'une personne morale.
- 3- Copies de l'extrait de rôle, mise à jour CNAS et CASNOS.
- 4- Une déclaration de probité dûment remplie, datée et signée selon le model joint en annexe.
- 5- Copie du statut de la Société (cabinet) lorsqu'il s'agit d'une Société de Commissariat aux comptes
- 6- Prestation de serment
- 7- Fiche d'identification du Commissaire aux comptes ou cabinet (Annexe 02) ;
- 8- Tout document permettant d'évaluer les capacités professionnelles des candidats ou des soumissionnaires (**copie de l'Agrément encours de validité**).

### II- L'offre Technique comprend :

- 1-La déclaration à souscrire remplie, datée et signée selon le modèle joint en annexe.
- 2- Curriculum-vitae du Commissaire aux comptes exerçant à titre individuel (Annexe 03);
- 3- Copie des titres et diplômes ;
- 4- Les références professionnelles et notamment l'État descriptif des Entreprises dont le Commissaire aux comptes a assuré un mandat suivant leur importance (Grandes Entreprises, PME-PMI) en précisant leur domaine d'activité (selon modèles joints en Annexe 4) ;
- 5- Autres travaux effectués (Audit, opérations d'assainissement, conseils, études, organisation, etc....(selon le modèle joint en Annexe 5) ;

- 6- Les ressources à mettre en œuvre et La qualification professionnelle des intervenants accompagné par un état nominatif des personnels à mobiliser au titre de la mission, objet du présent cahier des charges, en précisant leurs titres, qualification et expérience professionnelle (selon modèle joint en Annexe 6), et leur statut au sein du Cabinet ;
- 7- Le programme de travail détaillé ;
- 8- Les rapports intérimaires, spéciaux et finaux à présenter ;
- 9- Les délais de remise des rapports ;
- 10- Le présent cahier des charges paraphé (sur chaque page) et portant visa et signature du soumissionnaire portant à la dernière page la mention manuscrite (lu et accepté) ;
- 11- Déclaration sur l'honneur justifiant la situation d'indépendance vis-à-vis de la Société concernée ;
- 12- Déclaration sur l'honneur de n'être frappé d'aucune incompatibilité et interdiction d'exercer la profession ;
- 13- Déclaration sur l'honneur d'exclusion de tout autre membre du cabinet ou du réseau professionnel particulier de participer à la présente consultation remplie, datée et signée selon le modèle joint en annexe.

### III- L'offre financière comprend :

- Lettre de soumission, remplie, datée et signée selon le modèle joint en annexe.
- L'offre financière précisant les montants en hors taxes (HT) et en toutes taxes comprises (TTC) de la prestation.

Les offres technique et financière et le dossier de candidature, devront être accompagnés des documents exigés dans le cahier des charges et doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée, sous enveloppe principale anonyme portant que la mention suivante :

**Agence Nationale du Foncier Urbain « A.N.F.U ».**  
**Direction de l'Administration et des finances**  
**Said hamdine- Alger**

Avis de consultation n°002/DAF/DG/ANFU/2025

**« Désignation d'un commissaire aux comptes »**

**« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »**

La durée accordée pour la préparation des offres est de sept (07) jours, à compter du .....14 AVR. 2025.....

La date fixe et l'heure limite de dépôt des offres sont fixées au dernier jour de préparation des offres soit le .....20 AVR. 2025.....de 08h00 à 12h00. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissions qui parviennent après la date de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date fixe du dépôt des plis à 13h00 à l'adresse précitée.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de 90 jours à compter de la date de dépôt des plis.

